

Je m'installe en Suisse

○ Demande d'autorisation de séjour

Si vous séjournez en Suisse pendant plus de trois mois, vous devez demander une autorisation de séjour dans les 14 jours suivant votre arrivée et avant de commencer à travailler. Pour cela, vous avez besoin des documents suivants:

- Carte d'identité ou passeport
- Déclaration d'emploi écrite de l'employeur

○ Recherche de logement

Pour obtenir un appartement en Suisse, vous avez besoin des documents suivants:

- Copie de l'autorisation de séjour
- Copie du contrat de travail
- Coordonnées du dernier bailleur comme référence
- Informations actuelles sur votre morale de paiement

○ Location d'appartement

Après avoir signé le contrat de bail, vous devez verser une caution correspondant à deux ou trois mois de loyer. La caution sert de garantie au propriétaire et vous sera restituée avec les intérêts lorsque vous quitterez l'appartement.

○ Réglementation douanière

Pour que vous puissiez déménager vos meubles sans payer de redevance à la douane, un transfert du domicile est nécessaire. Vous pouvez le prouver au moyen d'un contrat de travail, d'un contrat de bail ou d'une confirmation de départ du pays que vous quittez. Par ailleurs, vous devez remettre une demande de dédouanement à la douane pour l'importation des effets de déménagement.

○ Souscription à l'assurance maladie

Pour conclure une assurance maladie, vous devez avoir un domicile ou un employeur en Suisse. Au plus tard trois mois après votre arrivée ou le début de votre travail, vous et votre famille devez vous affilier à une assurance maladie. Si vous travaillez huit heures par semaine ou plus, vous êtes automatiquement assuré par votre employeur en cas d'accident. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez inclure le risque accidents dans votre assurance maladie.

○ Annonce à la commune de domicile

Votre déménagement s'est bien déroulé? À présent, vous devez vous annoncer auprès du service des habitants de votre commune dans les 14 jours suivant votre arrivée en Suisse, et avant de commencer à travailler, en présentant les documents suivants:

- Carte d'identité valable ou passeport pour chaque membre de la famille
- Photo d'identité pour chaque membre de la famille
- Documents sur l'état civil (livret de famille, acte de mariage, acte de naissance des enfants mineurs, etc.)
- Contrat de travail ou attestation d'inscription à une école supérieure
- Preuve de conclusion de l'assurance de base obligatoire auprès d'une assurance suisse (à présenter dans les 3 mois suivant l'arrivée en Suisse)
- Copie du contrat de bail suisse

○ Ouverture d'un compte en banque

Pour ouvrir un compte bancaire suisse, vous devez vous présenter en personne à la banque avec les documents suivants:

- Autorisation de séjour / pièce d'identité valable (si aucune autorisation de séjour n'a encore été délivrée, vous pouvez présenter le certificat de domicile).
- Contrat de travail, s'il est déjà disponible

○ Poste et télécommunications

- Avant le déménagement, prenez les dispositions nécessaires pour faire suivre votre courrier.
- Demandez un raccordement téléphonique fixe et/ou une connexion Internet pour votre nouveau domicile.
- Une redevance est due pour la radio et la télévision. Chaque ménage reçoit automatiquement une facture de Serafe, l'entreprise responsable de la redevance. Pour en savoir plus: serafe.ch